

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 29 mars 2022**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapière, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

ABSENCES

Aucune

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines (S'est jointe à 19h19)

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 29 mars 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 067-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil d'adopter l'ordre du jour amendé qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. État d'avancement des négociations du tramway et réaménagement d'infrastructures sur les terrains de l'École De Rochebelle — Ginette Paquin.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 22 février 2022;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2022.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Résolution du Conseil d'établissement de l'École Saint-Louis-de-France Saint-Yves.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire.*
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Calendrier pour le Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau pour l'année scolaire 2022-2023 ~~et 2023-2024~~;
 - 6.2. Calendrier pour le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet pour l'année scolaire 2022-2023 ~~et 2023-2024~~;
 - 6.3. Calendriers scolaires pour le Centre d'éducation des adultes le Phénix pour les années scolaires 2021-2022 (amendé), 2022-2023 ~~et 2023-2024~~;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 6.4. Auditeur externe 2021-2022 et 2022-2023 – Nomination;
- 6.5. Mandat du Comité de vérification amendé;
- 6.6. Structure administrative des établissements et des services 2022-2023 – LANCEMENT EN CONSULTATION.
- 7. Présentations sans prise de décision
 - 7.1. Projet de calendrier des séances régulières du Conseil d'administration et des Comités pour l'année scolaire 2022-2023.
- 8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du directeur général;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivi aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
 - Aucun
- 11. Levée de la séance.

1.3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS DU TRAMWAY ET RÉAMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE DE ROCHEBELLE — GINETTE PAQUIN.

Ginette Paquin interroge le Conseil d'administration sur les négociations qui ont cours au sujet du tramway et du réaménagement des infrastructures s'y rapportant. Elle demande si les négociations sont encore en cours ou terminées et, si elles sont terminées, quelles décisions ont été prises, entre autres en ce qui concerne le deuxième terrain de soccer à l'École secondaire De Rochebelle et l'éventuelle piste cyclable qui traverserait le boisé De Rochebelle.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Elle demande également si ces projets sont rendus à l'étape de transmission au ministère de l'Éducation.

Ginette Paquin exprime qu'aucune information n'est transmise aux résidents quant au tracé du tramway dans le secteur ni sur les enjeux entourant ce projet et que ce manque d'information génère du stress chez ceux qui se préoccupent du Boisé. Elle rappelle tous les travaux et interventions qu'elle a faits pour la protection du Boisé et que peu de changement ont été faits suite à ses demandes.

Ginette Paquin espère que le Centre de services scolaire des Découvreurs travaille dans le sens demandé puisque chaque décision aura un impact sur le Boisé de Rochebelle à court terme et à long terme.

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 22 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13.3);

C.A. 068-21-22

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 février 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 février 2022 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 FÉVRIER 2022

Le directeur général fait un suivi au procès-verbal de la séance du 22 février, au point 6.1 quant aux orientations budgétaires : Depuis la dernière rencontre, le Centre de services a eu quelques informations du gouvernement sur le budget du ministère de l'Éducation pour l'an prochain.

Plus de 275 millions dans le budget du Québec seront réservés en augmentation pour le ministère de l'Éducation. Si notre poids dans le réseau est respecté en termes de répartition, tout près de 3,5 millions

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

de ce budget seraient octroyés à notre Centre de services scolaire pour l'an prochain. Cette somme est dédiée à des enjeux notamment de persévérance des élèves, d'aide alimentaire, de tutorat, de rattrapage au niveau pédagogique et au soutien à l'élève.

Des sommes sont allouées à la formation professionnelle en matière de qualification et requalification de la main-d'œuvre.

Également, il est question des chantiers reliés aux enjeux du numérique, notamment aux ressources humaines et à la cybersécurité et à des enjeux reliés à la pénurie de main-d'œuvre (attraction, rétention et encadrement des stagiaires).

Enfin, des sommes sont reliées à l'entretien de nos bâtiments, en termes d'infrastructure (Plan québécois des infrastructures). Le Centre de services scolaire est en attente des paramètres budgétaires pour voir précisément dans quelle proportion le Centre de services scolaire disposera de ces sommes.

Le directeur général rappelle également qu'à la dernière séance, le Conseil d'administration a nommé le Comité d'évaluation responsable de piloter le processus d'évaluation de la direction générale. Une première rencontre a eu le 15 mars et trois autres rencontres sont prévues à l'agenda du Comité les 5 avril, 12 avril et 3 mai. Les travaux se feront afin d'arriver à l'échéancier de la fin d'année scolaire.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE / SAINT-YVES

La résolution du Conseil d'établissement pour la désinstitutionalisation des Écoles Saint-Louis-de-France et Saint-Yves a été déposée sur la plateforme de gouvernance scolaire.

5.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

5.1. POLITIQUE SUR LE PASSAGE DU PRIMAIRE VERS LE SECONDAIRE AINSI QUE DU 1^{ER} AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT l'article 10.14 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ c. I-13.3, r.8);

CONSIDÉRANT le retour favorable des instances consultées suivantes, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 069-21-22 :

- a) Comité de parents;
- b) Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- c) Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- d) Syndicat du personnel professionnel;
- e) Syndicat du personnel de soutien;

C.A. 069-21-22

Il est proposé par Magalie Deschênes, et résolu majoritairement:

- 1) **ÉTABLIR** la *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs, laquelle *Politique* est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 069-21-22.

6.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. CALENDRIER SCOLAIRE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MAURICE-BARBEAU POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I - 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ c. I- 13.3, r.10);

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives;

C.A. 070-21-22

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **ÉTABLIR** le calendrier scolaire de la formation professionnelle pour le Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau pour l'année scolaire 2022-2023, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 070-21-22;

6.2. CALENDRIERS SCOLAIRES POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARIE-ROLLET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023.

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ c. I- 13.3, r.10);

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives;

C.A. 071-21-22

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **ÉTABLIR** le calendrier scolaire de la formation professionnelle pour le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet pour l'année scolaire 2022-2023, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 071-21-22.

6.3. CALENDRIERS SCOLAIRES POUR LE CENTRE DE FORMATION DES ADULTES LE PHÉNIX POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2021-2022 (AMENDÉ) ET 2022-2023.

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I - 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 23 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, (RLRQ c. I- 13.3, r.9);

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la nouvelle convention collective des enseignants signée au cours de l'automne 2021;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives;

C.A. 072-21-22

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyée par Patricia Bernard et résolu unanimement :

- 1) **AMENDER** le calendrier scolaire du Centre d'éducation des adultes le Phénix pour l'année scolaire 2021-2022, lequel calendrier amendé est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 072-21-22;
- 2) **ÉTABLIR** le calendrier scolaire du Centre d'éducation des adultes le Phénix pour l'année scolaire 2022-2023, déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 072-21-22.

6.4. AUDITEUR EXTERNE POUR 2021-2022 ET 2022-2023 - NOMINATION.

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

CONSIDÉRANT l'article 15.6 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT que l'année 2020-2021 était la dernière année du contrat des auditeurs externes du Centre de services scolaire des Découvreurs, soit la firme Lemieux Nolet;

CONSIDÉRANT que les travaux des auditeurs externes du Centre de services scolaire des Découvreurs, soit la firme Lemieux Nolet, pour l'année 2020-2021, furent exécutés conformément au mandat;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs a procédé par appel d'offres sur invitation afin de déterminer les prochains auditeurs externes du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions et le plus bas soumissionnaire, lequel tableau de l'ouverture des soumissions est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 073-21-22;

CONSIDÉRANT la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de nommer la firme Lemieux Nolet comme auditeur externe pour les années 2021-2022 et 2022-2023, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 073-21-22;

C.A. 073-21-22

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **NOMMER** le cabinet Lemieux Nolet, société en nom collectif, en vue de la réalisation des travaux de vérification externe pour les années 2021-2022 et 2022-2023, laquelle soumission est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 073-21-22.

6.5. MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION AMENDÉ.

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, (RLRQ, I-13.3);

C.A. 074-21-22

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, appuyé par Sébastien Boucher et résolu unanimement sous réserve de changer le libellé du terme « analyse » pour « échanges » dans le texte du mandat proposé;

- 1) **AMENDER** le mandat du Comité de vérification du Centre de services scolaire des Découvreurs adopté par la résolution portant le numéro C.A. 048-20-21 lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 février 2021, lequel mandat amendé est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 074-21-22.

6.6. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS (ÉCOLES ET CENTRES) ET DES SERVICES POUR 2022-2023 – LANCEMENT EN CONSULTATION.

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;*

C.A. 075-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **LANCER** en consultation le projet de structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2022-2023 auprès des associations suivantes, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 075-21-22 :
 - a) Association québécoise des cadres scolaires;
 - b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
 - c) Regroupement des directions d'école du Centre de services scolaire des Découvreurs.
- 2) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 30 mars au 18 avril 2022, aux fins d'une adoption de la structure administrative finale 2022-2023 par le Conseil d'administration lors de la séance régulière du 26 avril 2022.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023.

Le projet de calendrier des séances régulières du Conseil d'administration et des comités pour l'année scolaire 2022-2023 a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire. Les membres sont invités à prendre connaissance du projet de calendrier pour les séances régulières et à faire parvenir un calendrier des travaux des divers comités pour adoption à la séance d'avril 2022.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration n'a aucune information à transmettre aux membres du Conseil d'administration.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire. Le directeur général n'a aucune précision à apporter au rapport déposé.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance et d'éthique informe les membres que la dernière rencontre a porté sur le nouveau *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie* et sur les précisions à apporter à la *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire et du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire*. Il rappelle qu'une formation est offerte aux membres du Conseil d'administration sur le nouveau *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie*.

Il n'y aura pas de travaux du Comité en avril et la prochaine rencontre est prévue le 16 mai.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du Comité de vérification informe qu'une rencontre a eu lieu le 22 mars. La rencontre a porté sur les modifications au niveau du système Mozaik et Sagir, sur l'impact de la nouvelle tarification dans les services de garde. Une présentation informative a porté sur les enveloppes d'investissement. Le Comité a également traité du choix du nouveau vérificateur.

La prochaine rencontre du Comité aura lieu le 19 avril.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du Comité des ressources humaines n'a aucune nouvelle information à partager depuis la dernière rencontre.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 29 mars 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

La secrétaire générale mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun dossier n'a été traité à huis clos.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 076-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 29 mars 2022.

Il est 21 h 41,

Le président,

La secrétaire générale,



Stéphane Lapierre



Mélanie Charest